

UNEDIA

Union Nationale de Défense des Intermittents de l'Audiovisuel

PROPOSITION

#3

ACTUELLEMENT

L'UNEDIC DÉTERMINE NOTRE NOMBRE
DE JOURS FRANCHISES EN

COMPARANT

NOTRE SALAIRE SUR 8H AVEC UN SMIC
SUR... 5H, CE QUI A POUR
EFFET DE GONFLER
ARTIFICIELLEMENT NOS FRANCHISES.

CALCUL DES FRANCHISES EN FONCTION D'UN SMIC SUR 8H

NOUS DEMANDONS

Puisque plus notre salaire est au dessus du SMIC plus nos franchises sont importantes à ce que l'on compare notre salaire sur 8H avec un SMIC sur 8H, et non plus un SMIC sur 5H (ce qui semble évident, logique et juste)